



COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 20 AVRIL 2023 à 19h00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (8) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD

POUVOIRS (3) : de M. Béatrice RUIZ à M. André GIRAUD, de Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN, de M. DELOMIER Etienne à Mme Virginie FREDAGUE.

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
20042023-01	CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAM ET DU PRESTATAIRE SPS.	Approuvé à l'unanimité (11 pour)
20042023.02	VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE PETITE VILLE DE DEMAIN VALANT ORT « Opération de Revitalisation du Territoire »	Approuvé à l'unanimité (11 pour)

Le Maire

La secrétaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 14/04/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
Vote : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (8) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD

ABSENTS EXCUSES (7) : Mmes Caroline LE THOËR, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Mrs Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND

Pouvoirs (3) : de Mme Beatrice RUIZ à M. André GIRAUD ; de Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; de M. DELOMIER Etienne à Mme Virginie FREDAGUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20042023-01

**OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAM
ET DU PRESTATAIRE SPS**

RAPPORT D'ANALYSE POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé l'appel d'offre à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de travaux pour accueillir une MAM dans le bâtiment de l'ancienne Poste. Plusieurs entreprises y ont répondu et notre Maître d'Œuvre, Mme Sam TISSIER, a analysé leurs offres. 9 lots sont prévus pour la réalisation de ces travaux.

Rappelons que les visites du foyer sont obligatoires, les entreprises n'y ayant pas participé ne sont pas retenues. Les entreprises qui n'émettent pas d'offre complète dans les délais ne sont pas retenues.

Mme TISSIER a présenté le rapport d'analyse le 17 avril, le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

LOT	Entreprises	Dossier candidature	Admission
N°1 Démolition Gros Œuvre	SARL GREZIL	Dossier complet/ conforme	Oui
	BURDIGALA	Dossier complet/ conforme	Oui
N°2 Couverture	Frédéric CHOURY	Dossier complet/ conforme	Oui
N°3 Menuiseries extérieures	Michel PICQ	Dossier complet/ conforme	Oui
N°4 Electricité Cfo Cfa	SAEG	Dossier complet/ conforme	Oui
	Franck THIERRY	Dossier complet/ non conforme	Non
N°5 Plomberie Chauffage	SARL JM GUILLET	Dossier complet/ conforme	Oui
N°6 Plâtrerie faux plafond	TEXIER	Dossier complet/ conforme	Oui
	GOURAUD	Dossier complet/ conforme	Oui
	ASIK	Dossier complet/ conforme	Oui
N°7 Menuiseries intérieures	Michel PICQ	Dossier complet/ conforme	Oui
N°8 Peinture	Jean COURBIN	Dossier complet/ conforme	Oui
	MARRAUD	Dossier complet/ conforme	Oui
N°9 Sols souples	Jean COURBIN	Dossier complet/ conforme	Oui
	GREZIL	Dossier complet/ conforme	Oui
	MARRAUD	Dossier complet/ conforme	Oui
	POURADIER	Dossier complet/ non conforme	Non
	FDB	Dossier complet/ non conforme	Non

La notation est réalisée sur deux critères : le cout 50% et la technique 50%.

LOT	Entreprises	Devis € HT	Notation			Retenue
			Cout	techn	total	
N°1 Démolition Gros Œuvre	SARL GREZIL	13 753,41	5	5	10	X
	BURDIGALA	24 826,24	2,77	5	7,77	
N°2 Couverture	Frédéric CHOURY	17 994,36	5	0	5	X
N°3 Menuiseries extérieures	Michel PICQ	31 443,41	5	5	10	X
N°4 Electricité Cfo Cfa	SAEG	11 262,90	5	4	9	X
N°5 Plomberie Chauffage	SARL JM GUILLET	40 998,60	5	4	9	X
N°6 Plâtrerie faux plafond	TEXIER	23 551,00	4,52	2	6,52	
	GOURAUD	22 268,00	4,78	5	9,78	
	ASIK	21 306,30	5	5	10	X
N°7 Menuiseries intérieures	Michel PICQ	18 366,00	5	5	10	X
N°8 Peinture	Jean COURBIN	20 910,86	4,03	5	9,03	
	MARRAUD	16 840,92	5	5	10	X
N°9 Sols souples	Jean COURBIN	5 012,03	5	5	10	
	GREZIL	5 862,37	4,27	5	9,27	
	MARRAUD	5 314,02	4,72	5	9,72	X (1)

(1) malgré la notation nous choisissons l'entreprise MARRAUD pour faciliter la gestion du chantier dans la mesure où cette entreprise est titulaire du Lot Peinture

Monsieur le Maire propose de suivre l'analyse de Mme Sam TISSIER, Maitre d'Œuvre.

RAPPORT D'ANALYSE POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE SPS

Monsieur le Maire informe que les travaux effectués pour la MAM nécessitent l'intervention d'un Bureau d'Etudes pour la **Coordination Sécurité Protection de la Santé**. C'est une obligation du maître d'ouvrage pour les opérations de BTP.

Rappel de la coordination Sécurité Protection de la Santé

La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. À cet effet, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail.

La multiplicité des acteurs et de leurs interactions dans une opération de construction en coactivité impliquent pour la mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels :

- la définition claire des rôles et responsabilités de chaque intervenant lors de la conception et de la réalisation de l'ouvrage,
- la coordination et la planification des interventions simultanées ou successives afin de prévenir les risques liés à la coactivité,
- la mise en commun des moyens de prévention,
- l'intégration dans la conception des ouvrages des dispositions destinées à faciliter et sécuriser les interventions ultérieures sur ceux-ci.

C'est le rôle du coordonnateur SPS de veiller à ce que ces différents points soient pris en compte.

Deux bureaux d'études ont été sollicités pour **la mission de coordination SPS** :

- GIRONDE COORDINATION pour un montant de 2 960 € HT
- ALP Domielec SARL pour un montant de 1 050 € HT

Mme Sam TISSIER, Maitre d'Œuvre, propose de retenir la société ALP Domielec SARL. Pour un service équivalent elle est la moins couteuse (taux horaire).

Monsieur le Maire propose de suivre l'analyse de Mme Sam TISSIER, Maitre d'Œuvre.

CHOIX DES ENTREPRISES ET DU PRESTATAIRE SPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de choisir :

➤ **pour la réalisation des travaux**

LOTS		Entreprises	Devis € HT
N°1	Démolition Gros Œuvre	SARL GREZIL	13 753,41
N°2	Couverture	Frédéric CHOURY	17 994,36
N°3	Menuiseries extérieures	Michel PICQ	31 443,41
N°4	Electricité Cfo Cfa	SAEG	11 262,90
N°5	Plomberie Chauffage	SARL JM GUILLET	40 998,60
N°6	Plâtrerie faux plafond	ASIK	21 306,30
N°7	Menuiseries intérieures	Michel PICQ	18 366,00
N°8	Peinture	MARRAUD	16 840,92
N°9	Sols souples	MARRAUD	5 314,02

Le cout total des travaux est de 177 279,92 € HT soit 212 735,90 € TTC

➤ **pour la mission SPS**

La société ALP Domielec SARL. Le cout de la mission SPS est de 1050 € HT soit 1260 € TTC.

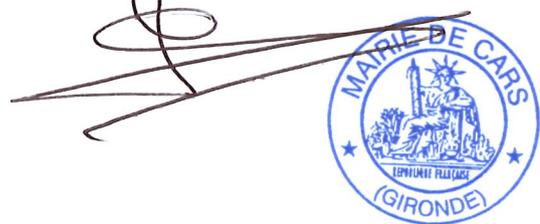
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,

La secrétaire



Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 14/04/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
Vote : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (8) : Mmes Dominique ARIAS, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD

ABSENTS EXCUSES (7) : Mmes Caroline LE THOËR, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Mrs Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU, Jérôme DURAND

Pouvoirs (3) : de Mme Beatrice RUIZ à M. André GIRAUD ; de Mme Laure BOUCAUD à M. Philippe SEVIN ; de M. DELOMIER Etienne à Mme Virginie FREDAGUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°20042023-02

**OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE PETITE VILLE DE
DEMAIN VALANT ORT « Opération de Revitalisation du Territoire »**

Rappel du contexte :

Le programme « Petite Ville de Demain » vise à donner aux communes de moins de 20.000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire afin d'insuffler une nouvelle dynamique et de renforcer l'attractivité économique.

Le programme Petites Villes de Demain constitue un cadre d'actions visant à accueillir toutes les contributions, au-delà de l'Etat et des partenaires financiers du programme (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etablissement Public Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)....

La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 avril 2021 a engagé les collectivités à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire

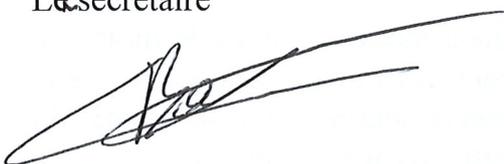
La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 avril 2021 a engagé les collectivités à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. A cette fin une étude pré-opérationnelle a été réalisée.

Il résulte de ces 18 mois de préparation active une stratégie d'intervention déclinée dans un plan-guide, autorisant la mise en œuvre d'une opération de revitalisation multisites comprenant :

- 1) 6 secteurs d'intervention : BLAYE, CARS, ST MARTIN LACAUSSADE, PLASSAC, ST CHRISTOLY-DE-BLAYE et ZAC HAUSSMANN/ZAE BOISREDON
- 2) 5 axes d'intervention déclinés du Projet de Territoire
 - Axe 1 : recréer les conditions d'accessibilité et de déplacement agréables en centre-bourg
 - Axe 2 : réinvestir le logement de centre-bourg
 - Axe 3 : préserver des espaces de consommation de proximité
 - Axe 4 : bâtir une action culturelle et touristique sur les atouts patrimoniaux et autour des projets structurants
 - Axe 5 : utiliser les espaces naturels et aménagements paysagers comme agents de liaisons (entre les espaces, entre les populations)
- 3) 19 actions chapô

Après débat, le Conseil Municipal de CARS valide les termes de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA